

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



D A T A Essentiel L A B

Entreprises du BTP :

227,5 millions de tonnes de déchets en 2014

MARS 2017

En 2014, les entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP) produisent 227,5 millions de tonnes de déchets. 80 % de ces déchets sont des déchets inertes produits par les chantiers de travaux publics, lesquels sont majoritairement dirigés, dès la sortie de chantier, soit vers d'autres chantiers où ils sont réutilisés, soit vers des structures de valorisation (recyclage matière, remblaiement de carrières). La proportion des déchets inertes réutilisés ou valorisés dès leur sortie de chantier est de 61 % pour l'ensemble du secteur du BTP, contre 49 % en 2008.

10 % DE DÉCHETS EN MOINS SORTENT DES CHANTIERS DU BTP EN 2014 PAR RAPPORT À 2008

En 2014, les entreprises du BTP produisent 227,5 millions de tonnes de déchets. Cette production représente une baisse de 10 % par rapport à la situation enregistrée en 2008. Cette baisse est à rapprocher de la baisse d'activité survenue au cours de la même période (- 12 % d'après les chiffres de l'Insee¹).

La baisse la plus importante enregistrée concerne les entreprises de 20 à 99 salariés des travaux publics, avec une évolution de - 26 % par rapport à 2008.

Tableau 1 : quantité (en millions de tonnes) de déchets du BTP gérés, selon le secteur et l'effectif salarié de l'établissement

Secteur	Tranche d'effectifs salariés			Total
	De 0 à 19 salariés	De 20 à 99 salariés	100 salariés et plus	
Bâtiment	21,9	14,7	5,5	42,2
- Gros œuvre	12,1	13,7	5,1	31,0
- Second œuvre	9,8	1,0	0,4	11,2
Travaux publics	72,5	77,4	35,4	185,3
Ensemble du secteur du BTP	94,5	92,1	40,9	227,5

Source : enquête « Déchets et déblais produits par l'activité de construction en 2014 », SOeS

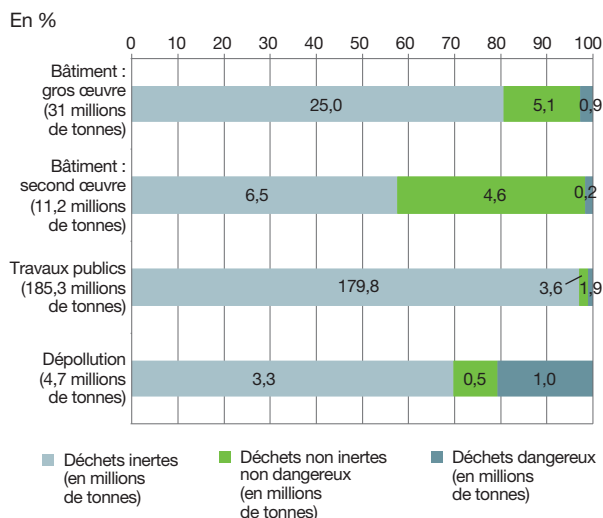
¹ Évolution de la production en volume de la branche construction – comptabilité nationale.

Les déchets produits peuvent être de trois types : déchets inertes, déchets non inertes non dangereux, déchets dangereux. Les déchets inertes sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Ce type de déchets représente 80 % de la production de déchets du BTP. La part des déchets inertes dans les déchets produits par les entreprises des travaux publics (93 %) est significativement plus importante que celle relative au secteur du bâtiment (75 %), où, à l'inverse, la part des déchets non inertes non dangereux représente près du quart des déchets en sortie de chantier. Les déchets dangereux, quant à eux, représentent moins de 2 % de l'ensemble des déchets produits par le BTP en 2014.

Ces proportions sont globalement les mêmes que celles constatées en 2008, sauf pour les entreprises du second œuvre où on constate une augmentation de la part des déchets inertes (58 % au lieu de 49 %).

Le secteur de la dépollution totalise quant à lui 4,7 millions de tonnes de déchets produits en 2014, dont 70 % sont des déchets inertes et environ 20 % sont des déchets dangereux.

Graphique 1 : répartition des différents types de déchets selon le secteur



Source : enquête « Déchets et déblais produits par l'activité de construction en 2014 », SOeS

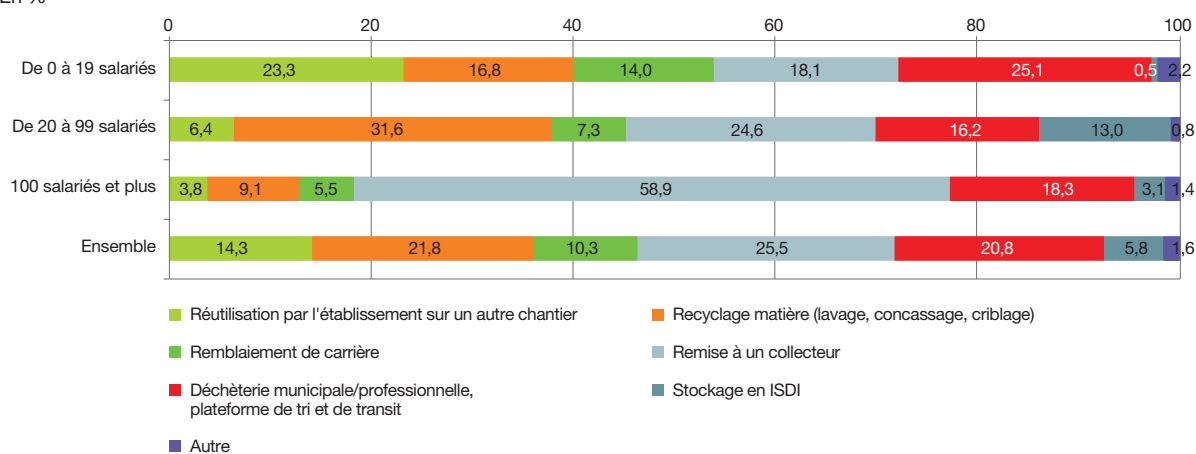
LES DÉCHETS INERTES SONT DAVANTAGE VALORISÉS OU RÉUTILISÉS À LA SORTIE DE CHANTIER QU'EN 2008

En 2014, 61 % des déchets inertes du BTP sont réutilisés sur un autre chantier, dirigés vers des installations de recyclage ou des carrières dès leur sortie de chantier, ce qui constitue une hausse notable par rapport à 2008 où ils ne représentaient que 49 %. La proportion de déchets inertes directement valorisés ou réutilisés à la sortie de chantier est plus importante dans les travaux publics (63 %) que dans le bâtiment (46 %) qui a plus largement recours à un collecteur de déchets.

Dans le secteur du bâtiment, les établissements de moins de 20 salariés valorisent (installations de recyclage, carrières) ou réutilisent sur d'autres chantiers 55 % de leurs déchets inertes. Il est plus difficile d'apprécier la destination des déchets produits par les grands établissements (plus de 100 salariés) car ceux-ci ont majoritairement recours à un collecteur, à qui ils remettent 59 % de leurs déchets inertes en sortie de chantier.

Graphique 2 : répartition des déchets inertes selon leur destination première en sortie de chantier – secteur du bâtiment

En %



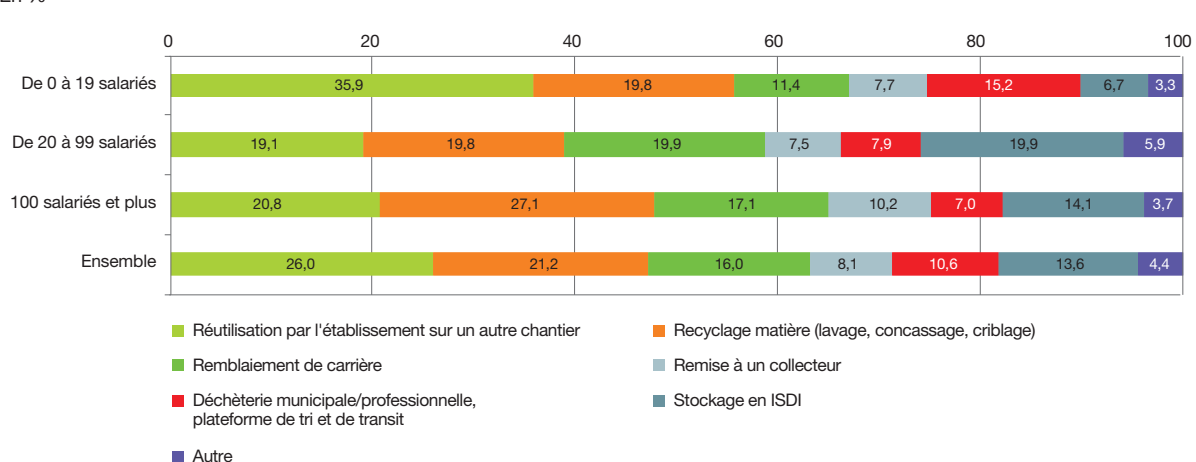
ISDI : installation de stockage de déchets inertes.

Source : enquête « Déchets et déblais produits par l'activité de construction en 2014 », SOeS

Les établissements de travaux publics réutilisent 26 % de leurs déchets inertes sur d'autres chantiers et en orientent 37 % vers des installations de recyclage et des carrières.

Graphique 3 : répartition des déchets inertes selon leur destination première en sortie de chantier – secteur des travaux publics

En %



ISDI : installation de stockage de déchets inertes.

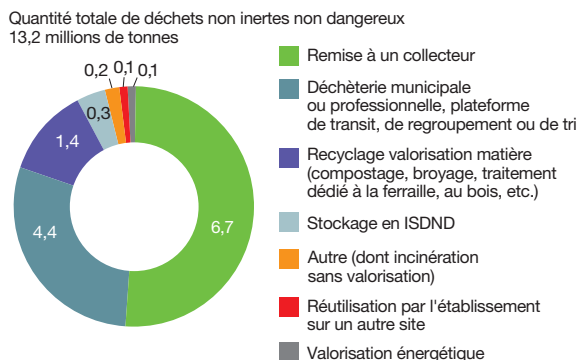
Source : enquête « Déchets et déblais produits par l'activité de construction en 2014 », SOeS

LA MOITIÉ DES DÉCHETS NON INERTES NON DANGEREUX EST REMISE À UN COLLECTEUR

Avec 13,2 millions de tonnes produits, les déchets non inertes non dangereux représentent 6 % de la production totale de déchets des établissements du BTP en 2014.

Seuls 12 % d'entre eux sont réutilisés ou recyclés dès leur sortie de chantier. La moitié du tonnage de ce type de déchets est remise à un collecteur.

Graphique 4 : répartition des déchets non inertes non dangereux selon leur destination première en sortie de chantier



ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux.

Source : enquête « Déchets et déblais produits par l'activité de construction en 2014 », SOeS

LES DEUX TIERS DES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ SONT DIRIGÉS VERS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE EN SORTIE DE CHANTIER

Avec 2,8 millions de tonnes produits, les déchets dangereux représentent 1 % de la production totale de déchets des établissements du BTP en 2014.

38 % de ces déchets sont remis à un collecteur (ou éventuellement repris par le fournisseur), et 38 % également sont dirigés vers des installations de stockage (ISDD et ISDND) dès leur sortie de chantier. Les déchets dangereux sont peu valorisés en sortie de chantier, avec seulement 7 % recyclés ou partant en revalorisation matière, et moins de 2 % exploités en valorisation énergétique.

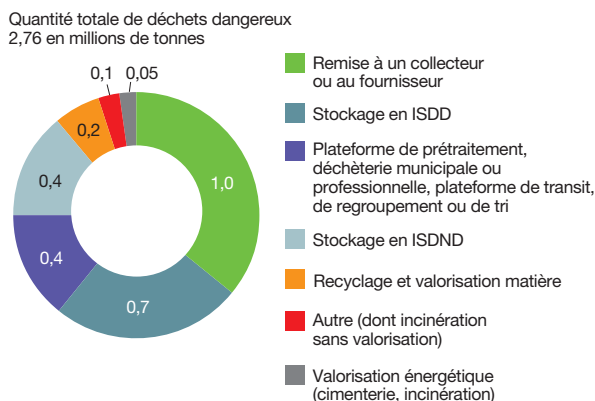
Ces chiffres toutefois reflètent des réalités très diverses selon la nature du déchet. Ainsi les terres et cailloux pollués, qui représentent la moitié de ces déchets, partent pour la moitié d'entre eux en installation de stockage dès la sortie de chantier, alors que ce n'est pratiquement jamais le cas pour les matériaux bois, verre et plastique contenant des

Zoom sur...

Les déchets amiantés sont plus nombreux qu'en 2008, totalisant un cinquième des déchets dangereux avec 570 milliers de tonnes, dont 70 % sont des matériaux de construction contenant de l'amiante lié (type amiante ciment). Les deux tiers des déchets d'amiante lié sont dirigés vers des installations de stockage en sortie de chantier.

substances dangereuses (dont la moitié est directement valorisée en sortie de chantier), ni pour les déchets dangereux de type équipements électroniques, ampoules et néons, batteries et piles par exemple.

Graphique 5 : répartition des déchets dangereux selon leur destination première en sortie de chantier



ISDND : installation de stockage de déchets non inertes non dangereux.

ISDD : installation de stockage de déchets dangereux.

Source : enquête « Déchets et déblais produits par l'activité de construction en 2014 », SOeS

MÉTHODOLOGIE

L'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de construction est réalisée par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer).

7 049 établissements appartenant au secteur de la construction ou au secteur de la dépollution ont été interrogés en 2015 sur les déchets produits par les chantiers de l'année 2014. Le nombre d'établissements interrogés est donc du même ordre de grandeur que lors de la dernière enquête, portant sur les chantiers de 2008, dont les résultats ont été publiés par le SOeS dans le *Chiffres et statistiques* n° 164 (octobre 2010, http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Chiffres_et_statistiques/2010/Chiffres%20et%20stats%20164%202008%20D%C3%A9chets%20d%C3%A9blais%20BTP.pdf).

La collecte a eu lieu d'avril à juin 2015, par Internet. Le taux de réponse est de 70 %. Une attention particulière a été portée au redressement de la non-réponse sur cette enquête.

L'objectif principal de cette enquête est la mesure précise des quantités de déchets produites par le BTP. Un objectif secondaire est le calage des estimations biennales fournies à

Eurostat dans le cadre du règlement européen sur les statistiques de déchets (RSD).

L'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2014 comporte également un second volet, dans lequel ont été interrogées 2 046 installations de traitement des déchets du BTP, et dont l'objectif est de mieux connaître la destination finale des déchets du BTP - l'enquête auprès des établissements du BTP ne permettant de connaître que leur destination en sortie de chantier. Les résultats de ce second volet seront présentés dans une publication à venir.

La directive-cadre révisée relative aux déchets du 19 novembre 2008 constitue le nouveau texte de référence de la politique de gestion des déchets au sein de l'Union européenne. Elle fixe de nouveaux objectifs de valorisation matière que les États membres devront atteindre d'ici 2020, notamment les déchets de construction et de démolition devront être valorisés à 70 %. L'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP a également pour objectif d'établir une mesure du taux de valorisation des déchets de la construction. Il est important de noter que le premier volet de cette enquête ne peut répondre que partiellement à cette préoccupation, puisque seule la destination en sortie de chantier est connue.

Marion MONTÉRÉMAL, SOeS

Dépôt légal : mars 2017

ISSN : en cours

Impression : Bialec, Nancy (France),

utilisant du papier issu de forêts durablement gérées.

Directeur de publication : Sylvain Moreau

Rédactrice en chef : Anne Bottin

Coordination éditoriale : Jennyfer Lavail

Maquettage et réalisation : Chromatiques, Paris

commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques
Sous-direction de l'information environnementale
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Mél. : diffusion.so.es.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

